

Séance du 5 Septembre 2002

L'an deux mil deux le cinq Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint , M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint ,M. André RIOU, 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, Quatrième Adjoint, Mme Martine CUEFF, Cinquième Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, M. Pierre LE DILAVREC, ,Mme Françoise NORMAND, M. Yvon FOLLOROU M. Tanguy MORVAN

Absents : Mme Louissette LE ROUX, M. Romain QUERE, M. Michel LE ROY, ,Mme Sylvie GEFFROY, M. Rémy LE MEUR M. Jacques TILLY

Procurations : Mme Louissette LE ROUX à M. Daniel FUSTEC, M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF, M. Michel LE ROY à M. André RIOU, Mme Sylvie GEFFROY à M. Pierre LE DILAVREC, M. Jacques TILLY à M. Yvon FOLLOROU

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 Août 2002

Date de Publication : 12 Septembre 2002

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVEC

Objet: Tarifs Cybercommune

Le Maire rappelle au Conseil qu'une personne a été embauchée en qualité d'emploi Jeune afin de faire fonctionner les activités Multimédia et plus particulièrement la Cybercommune, il s'agit de Melle Katell GUEGUEN, dont l'emploi du Temps doit se partager entre GUERLESQUIN, majoritairement, ainsi que BOTSORHEL pour quelques heures ; Le Maire indique qu'il y a lieu de fixer les tarifs de la cybercommune : il propose

Les tarifs (en euros)

Internet

1 euro	1heure	
4 euros	5 heures	
8 euros	10 heures	CARTES
15 euros	20 heures	

Gratuit pour les demandeurs d'emploi.

Impressions

Nombre d'impressions	1	30	50	100
Noir et blanc	0.15	4	6	10
Couleur	0.40	11.5	17.5	30
			CARTES	

Ateliers

Ateliers enfants (- de 18 ans) 5 euros par trimestre.
Ateliers adultes 10 euros par trimestre.
Gratuit pour les demandeurs d'emploi (montrer carte ANPE).

Gravure

Gravure seule 2 euros
Gravure + CD 4 euros

Le Conseil, à l'unanimité, adopte ces tarifs

Le Maire indique ensuite qu'il y a lieu de l'autoriser à créer une régie de recettes pour la gestion de la cybercommune, le Conseil, à l'unanimité donne son accord au Maire.